



**LISTE DE QUESTIONS CONCERNANT LES MOYENS
DE FAIRE RESPECTER LES DROITS¹**

RÉPONSES DU KAZAKHSTAN

Procédures et mesures correctives civiles et administratives

a) Procédures et mesures correctives judiciaires civiles

1. Indiquer les tribunaux qui sont compétents en matière d'atteintes à des DPI

En vertu de la législation en vigueur, les tribunaux civils et administratifs sont compétents en matière d'atteintes à des DPI. Un tribunal arbitral peut aussi être saisi.

2. Quelles personnes ont qualité pour faire valoir des DPI? Comment peuvent-elles se faire représenter? Y a-t-il des prescriptions prévoyant la comparution personnelle obligatoire du détenteur du droit devant le tribunal?

Le détenteur d'un DPI, son représentant autorisé, les autorités gouvernementales compétentes ainsi que les organisations non gouvernementales qui exercent des activités dans ce domaine ont qualité pour faire valoir des DPI.

En vertu de l'article 57 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, les citoyens ont le droit de présenter en personne leurs arguments devant les tribunaux ou d'agir par l'intermédiaire de leurs représentants. La comparution personnelle ne prive pas le détenteur du droit de la possibilité de se faire représenter dans la même affaire.

Dans les procédures engagées par des personnes morales, ce sont les dirigeants de celles-ci qui comparaissent devant les tribunaux, agissant dans le cadre des compétences que leur confèrent la loi, d'autres règlements ou les statuts, et (ou) leurs représentants. Les dirigeants des personnes morales doivent fournir au tribunal les documents prouvant leur fonction ou leur autorité officielle.

Toute personne compétente à ce dûment autorisé peut agir en tant que représentant devant un tribunal, aux termes d'une procuration, de la législation de la République du Kazakhstan, d'une décision judiciaire ou d'un acte administratif.

Selon la législation en vigueur, la comparution personnelle du détenteur du droit devant le tribunal n'est pas obligatoire lorsque son représentant est présent.

3. Quel pouvoir les autorités judiciaires ont-elles d'ordonner à une partie à une procédure, à la demande d'une partie adverse, de produire des éléments de preuve qui se trouvent sous son contrôle?

En vertu de l'article 69 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, les personnes parties à l'affaire qui ont des raisons de penser que la production des éléments de preuve dont elles ont besoin deviendra ultérieurement impossible ou difficile peuvent demander au tribunal de collecter lesdites preuves.

¹ Document [IP/C/5](#).

Le tribunal collecte les éléments de preuve en interrogeant des témoins, en nommant des experts et conduisant des expertises, en examinant ces preuves là où elles sont stockées, en envoyant des demandes par courrier ou par d'autres moyens.

En vertu de l'article 70 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, la demande de collecte d'éléments de preuve est présentée au tribunal qui est saisi de l'affaire.

La demande visant à collecter des éléments de preuve doit préciser les preuves à collecter, les circonstances de l'affaire dans laquelle elles sont nécessaires pour confirmer ou réfuter les arguments et les raisons pour lesquelles leur production est difficile. Elle doit aussi indiquer l'affaire pour laquelle les éléments de preuve visés doivent être collectés et leur communication a été refusée.

Après avoir examiné la demande de collecte d'éléments de preuve, le tribunal rend une décision en vertu de laquelle il engage les procédures nécessaires pour les obtenir ou refuse de le faire. Il peut être fait appel de cette décision devant la Cour d'appel, la décision de celle-ci étant définitive et ne pouvant pas être contestée.

En vertu de l'article 770 du Code des infractions administratives de la République du Kazakhstan, les parties qui ont des raisons de penser que la collecte des éléments de preuve nécessaires sera impossible ou difficile peuvent demander à un juge ou à un organe (agent) public chargé de l'examen des infractions administratives de collecter ces éléments de preuve.

Les éléments de preuve sont collectés en demandant aux organisations de fournir des documents, des informations, des avis et des expertises et en effectuant des inspections sur place ainsi que par d'autres moyens, indépendamment de l'implication de ces organisations dans l'affaire.

En vertu de l'article 771 du Code des infractions administratives de la République du Kazakhstan, la demande de collecte d'éléments de preuve doit préciser: les preuves qu'il est nécessaire d'obtenir; les circonstances que ces preuves doivent confirmer; les raisons de la demande de collecte d'éléments de preuve; et l'affaire pour laquelle ces preuves sont nécessaires.

La demande doit être présentée par écrit, ou sous forme d'un document électronique certifié par une signature numérique, au tribunal ou à l'organe (agent) public chargé de l'examen des infractions administratives.

4. Quels sont les moyens d'identifier et de protéger les renseignements confidentiels présentés comme éléments de preuve?

En vertu du paragraphe 1 de l'article 19 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, les procédures judiciaires en matière civile sont publiques, quel que soit le tribunal où elles se déroulent. Les décisions judiciaires font l'objet d'une annonce publique.

Toutefois, en vertu du paragraphe 2 du même article, l'examen et le règlement des affaires mettant en jeu des secrets d'État, y compris l'annonce des décisions y relatives, ont lieu dans le cadre de séances à huis clos du tribunal.

À la demande d'une personne impliquée dans une affaire, celle-ci peut être examinée et réglée dans le cadre d'une séance à huis clos du tribunal s'il est nécessaire de ne rien divulguer sur les décisions adoptées, de protéger la vie privée, de préserver des informations personnelles, familiales, commerciales ou autres informations secrètes protégées par la loi, ou si d'autres circonstances empêchent une procédure publique.

En vertu de l'article 16 du Code des infractions administratives de la République du Kazakhstan, la protection de la vie privée ainsi que les informations personnelles, familiales, commerciales et autres informations secrètes est garantie par la loi. Chacun a droit au secret des comptes et dépôts d'épargne personnels, de la correspondance, des conversations téléphoniques et des communications postales, télégraphiques et autres. Des limitations de ces droits dans le cadre de procédures administratives ne sont autorisées que dans les cas et selon les modalités expressément prévus par la loi.

5. Décrire les mesures correctives qui peuvent être ordonnées par les autorités judiciaires et les critères, légaux ou jurisprudentiels, régissant leur utilisation:

- **injonctions;**
- **dommages-intérêts, y compris le recouvrement des bénéfices, et frais, dont les honoraires d'avocats;**
- **destruction ou autre mise à l'écart des marchandises portant atteinte à un droit et des matériaux/instruments ayant servi à leur production;**
- **toutes autres mesures correctives.**

En vertu de l'article 970 du Code civil de la République du Kazakhstan, la protection des droits exclusifs de propriété intellectuelle est assurée selon les modalités prévues à l'article 9:

reconnaissance des droits; rétablissement de la situation existant avant l'atteinte aux droits; suppression des actions qui portent atteinte aux droits ou constituent une menace d'atteinte à des droits; jugement ordonnant l'exécution spécifique d'une obligation; recouvrement de dommages-intérêts; déclaration de caducité d'une transaction; indemnisation des dommages moraux; résiliation ou modification des relations juridiques; reconnaissance de l'invalidité d'un acte d'un organisme public; perception d'une amende au cas où un organisme public ou un fonctionnaire empêche un citoyen ou une personne morale d'acquiescer ou d'exercer un droit, ainsi que les autres modalités prévues par la loi.

La protection des droits exclusifs peut également être assurée au moyen de:

- 1) la saisie des objets matériels, dont l'utilisation porte atteinte à des droits exclusifs, ainsi que des objets matériels créés à la suite d'une telle atteinte;
- 2) la publication d'information sur l'atteinte aux droits, notamment d'informations sur les détenteurs des droits en question;
- 3) tout autre modalité prévue par la [loi](#).

Par dommages, on entend les dépenses qui ont été engagées ou qui ont dû être engagées par la personne aux droits de laquelle il a été porté atteinte, les pertes ou les préjudices subis par ces biens (dommages réels) et les bénéfices que ladite personne aurait pu percevoir s'il n'avait pas été porté atteinte à ses droits (manque à gagner).

En outre, en vertu de l'article 111 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, le tribunal peut ordonner au contrevenant de verser une indemnité pour couvrir les frais d'honoraires d'avocats encourus par la partie ayant obtenu gain de cause; toutefois, ce montant ne peut excéder 10% du montant des dommages.

En vertu de l'article 1032 du Code civil de la République du Kazakhstan, toute personne qui utilise illégalement une marque est tenue de détruire les marchandises et les emballages portant une marque de fabrique illégale ou une désignation semblable portant à confusion, sauf s'il s'agit de produits originaux portant une marque apposée par le détenteur du droit lui-même.

Une responsabilité similaire est prévue à l'article 1037 du Code civil de la République du Kazakhstan au sujet des appellations d'origine.

6. Dans quelles circonstances, le cas échéant, les autorités judiciaires sont-elles habilitées à ordonner au contrevenant d'informer le détenteur du droit de l'identité des tiers participant à la production et à la distribution des marchandises ou services dont il a été constaté qu'ils portent atteinte à un droit, ainsi que de leurs circuits de distribution?

Les dispositions relatives aux autorités visées dans la question ne figurent pas expressément dans la législation de la République du Kazakhstan. Toutefois, en vertu de l'article 73 du Code de

procédure civile de la République du Kazakhstan, dans les cas où la production de preuves par les parties et d'autres personnes impliquées dans l'affaire est difficile, le tribunal apporte à ces dernières une aide dans la collecte des éléments de preuve requis.

7. Décrire les dispositions relatives à l'indemnisation des défendeurs injustement requis de faire ou de ne pas faire. Dans quelle mesure les autorités et/ou les agents publics sont-ils responsables dans une telle situation et quelles "mesures correctives" leur sont applicables?

En vertu de l'article 22 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, les décisions des tribunaux peuvent faire l'objet d'un appel par les personnes parties à l'affaire ainsi que par celles dont les droits et obligations sont concernés par ces décisions judiciaires.

En vertu de l'article 227 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, lorsqu'est admise la validité d'une requête à l'encontre d'actions (ou inactions) et de décisions illégales émanant d'organismes d'État authentifiés, d'organismes publics locaux, d'associations de droit public, d'organisations, de fonctionnaires ou d'agents de l'État, le tribunal prend la décision de donner suite à cette requête. Dans cette décision, il précise les lois violées par ces actions (inactions) et décisions et le délai d'exécution de la décision du tribunal.

Le tribunal oblige l'organisme d'État, l'organisme public local, l'association de droit public, l'organisation, le fonctionnaire et l'agent public à corriger l'erreur qui a été admise et à rétablir les droits, les libertés et les intérêts légitimes du citoyen ou de la personne morale, à mettre fin aux sanctions qui leur ont été infligées ou à rétablir leurs droits, libertés et intérêts légitimes dans toute la mesure du possible.

Le tribunal refuse de donner droit à une requête si, à l'issue de son examen, il considère que l'action (l'inaction) ou la décision contestée se justifie par la législation de la République du Kazakhstan.

En vertu de l'article 228 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, lorsqu'il est fait droit à une requête d'invalidation d'un acte judiciaire à caractère normatif, tel qu'authentifié, le tribunal précise dans sa décision les textes de loi et les dispositions qui n'ont pas été respectés et invalide en tout ou en partie la décision judiciaire à compter de la date de son adoption.

La décision du tribunal concernant l'invalidation d'un acte judiciaire ou des informations relatives à cet acte doit être publiée dans les médias aux frais de l'autorité ayant adopté cet acte. La publication doit être effectuée au plus tard dans un délai dix jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la décision du tribunal.

8. Décrire les dispositions régissant la durée et le coût de la procédure. Fournir toute donnée disponible concernant la durée effective des procédures et leur coût.

En vertu de l'article 183 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, la période dont dispose le tribunal de première instance pour prendre une décision dans des affaires civiles est fonction de la complexité réelle de l'affaire et des intérêts des personnes impliquées.

Les affaires civiles doivent être examinées et réglées par le tribunal dans un délai maximum de deux mois à compter de la date d'achèvement des travaux de mise en état de l'affaire.

En vertu de l'article 817 du Code des infractions administratives de la République du Kazakhstan, les affaires d'infractions administratives sont examinées dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception d'un protocole d'infraction administrative et d'autres documents relatifs à l'affaire par un juge ou un organe (agent) public légalement habilité à procéder à cet examen.

En cas de demandes de clarifications supplémentaires par des participants à la procédure d'infraction administrative ou lorsque de telles clarifications apparaissent nécessaires, le délai d'examen peut être prolongé par le juge ou l'organe (agent) saisi de l'affaire, mais ce délai ne peut dépasser un mois. La prolongation de la durée doit être dûment motivée.

En vertu de l'article 108 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, les frais suivants sont accessoires à la procédure: montants payables aux témoins, aux experts et aux spécialistes; dépenses relatives aux inspections sur le terrain; dépenses relatives au stockage des preuves matérielles; frais de recherche d'un défendeur; frais de publication des annonces et notifications relatives à l'affaire; frais de notification et de convocation au tribunal des parties et des autres personnes impliquées dans l'affaire; frais de voyage des parties et des tiers et dépenses d'hébergement engagées pour participer à l'audience devant le tribunal; dépenses au titre du concours de représentants; autres dépenses admises à un remboursement par le tribunal, y compris celles engagées par les parties dans les procédures préalables obligatoires de règlement du différend avant l'ouverture de procédures judiciaires ultérieures.

En vertu de l'article 109 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, le tribunal octroie à la partie en faveur de laquelle une décision a été rendue une indemnisation par l'autre partie au titre de toutes les dépenses juridiques qu'elle a engagées pour l'affaire. S'il n'est fait droit que partiellement à la demande, le remboursement des frais est accordé par le tribunal au demandeur au prorata des réclamations satisfaites et au défendeur au prorata des réclamations du demandeur qui ont été rejetées.

En vertu de l'article 764 du Code des infractions administratives de la République du Kazakhstan, dans les frais de procédure entre le remboursement des frais de la partie lésée, des témoins, des experts, des spécialistes, des interprètes ou des certificateurs.

La partie lésée, les témoins, les experts, les spécialistes, les interprètes et les certificateurs sont indemnisés pour les dépenses engagées du fait de la comparution devant un tribunal ou un organe (agent) public saisi d'une infraction administrative conformément à la [loi sur la procédure civile](#), notamment les frais de déplacement des personnes mentionnées depuis et vers leur lieu de résidence et les frais de séjour à l'endroit où la procédure se déroule et, dans les cas où elles doivent résider dans cet autre endroit, le coût d'une location résidentielle et d'une indemnité journalière.

La rémunération moyenne de la personne convoquée par le tribunal en tant que partie lésée, témoin, expert, spécialiste, interprète et certificateur est maintenue pendant la période où elle s'absente pour comparaître devant le tribunal ou l'organe (agent) public saisi de la procédure administrative.

Les activités des experts, spécialistes et interprètes doivent être rémunérées selon les modalités prévues par la [loi](#).

b) Procédures et mesures correctives administratives

9. Répondre aux questions ci-dessus pour toutes procédures administratives concernant le fond et les mesures correctives qui peuvent résulter de ces procédures.

Voir les réponses données ci-dessus pour les différentes procédures judiciaires civiles et mesures correctives.

Mesures provisoires

a) Mesures judiciaires

10. Décrire les types de mesures provisoires que les autorités judiciaires peuvent ordonner, et le fondement juridique de ce pouvoir.

En vertu de l'article 155 du chapitre 15 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, sur demande des personnes participant à un arbitrage ou à une procédure judiciaire, le tribunal peut prendre des mesures pour garantir les droits au cas où, faute de telles mesures, il serait difficile voire impossible d'exécuter la décision du tribunal. En vertu de l'article 156, ces mesures sont notamment les suivantes: i) la saisie des biens du défendeur; ii) l'interdiction faite au défendeur de prendre certaines mesures; iii) l'interdiction faite à d'autres personnes de transférer des biens ou d'effectuer certaines actions pour le compte du défendeur; iv) la suspension de la vente de biens dans les cas où une demande a été déposée en vue d'annuler leur saisie; v) la

suspension d'une décision contestée prise par un organisme public, une organisation ou un fonctionnaire; vi) la suspension d'une pénalité imposée par un document exécutoire contesté par le débiteur devant un tribunal; vii) la suspension des offres d'exécution pour des engagements extrajudiciaires; viii) la suspension d'actes et d'actions contestés d'un exécuteur concernant la saisie de biens au cours d'une procédure d'exécution. Si nécessaire, le tribunal peut prendre d'autres mesures pour garantir les droits qui répondent aux objectifs fixés dans la première partie de l'[article 155](#) du Code. Ces mesures sont diverses. En cas de violation des interdictions prévues dans cet article, leur auteur est passible des pénalités prévues par la loi. En outre, le demandeur a le droit d'exiger la compensation des pertes causées par le non-respect de la décision destinée à garantir ses droits.

11. Dans quelles circonstances de telles mesures peuvent-elles être ordonnées sans que l'autre partie soit entendue?

En vertu de l'article 157 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, la demande de mesures provisoires doit être examinée et tranchée par le juge le jour où il est décidé de lancer des procédures civiles si cette demande a été jointe à l'exposé de la requête ou a été précisée dans celui-ci. Autrement, elle doit être tranchée par le juge, le jour où elle est présentée au tribunal.

La demande de mesures provisoires est examinée et tranchée par le juge sans que les participants à l'affaire ou les parties à l'arbitrage ne soient notifiés et sans tenir d'audience.

Sur la base des résultats de l'examen de la demande, le juge prend une décision sur la mise en place des mesures provisoires prévues à l'[article 156](#) du Code, ou refuse de donner suite à la demande.

12. Décrire les principales procédures applicables pour engager l'action et ordonner et maintenir en vigueur des mesures provisoires, en particulier les délais pertinents et les sauvegardes visant à protéger les intérêts légitimes du défendeur.

En vertu de l'article 158 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, la décision concernant la mise en place de mesures provisoires est envoyée par le tribunal ou remise en main propre à la personne en ayant fait la demande, afin d'être présentée aux entités concernées pour exécution immédiate.

Les articles 159 et 160 prévoient que le tribunal, à la demande d'une partie à l'affaire ou des parties à l'arbitrage, peut remplacer ou annuler les mesures provisoires.

En vertu de l'article 161, il est possible de contester les décisions concernant les mesures provisoires ou de faire appel de ces décisions devant la Cour d'appel, dont la décision est définitive.

Afin de protéger les intérêts légitimes du défendeur, le tribunal, lorsqu'il consent à la mise en place de mesures provisoires en vertu de l'article 162, peut exiger du demandeur qu'il verse une caution pour les pertes collatérales du défendeur. Le versement d'une caution pour pertes éventuelles est effectué au moyen d'un dépôt du montant indiqué dans la décision du tribunal auprès de l'organisme agréé.

Après l'entrée en vigueur d'une décision rejetant la demande, le défendeur a le droit d'intenter une action en indemnisation des pertes causées par les mesures provisoires.

13. Décrire les dispositions régissant la durée et le coût de la procédure. Fournir toute donnée disponible concernant la durée effective des procédures et leur coût.

En vertu de l'article 157 du Code de procédure civile de la République du Kazakhstan, la demande de mise en place de mesures provisoires doit être examinée et tranchée par le juge le jour où est prise la décision de lancer une procédure civile, si cette demande a été jointe à la requête d'indemnisation ou y a été mentionnée. Dans les autres cas, la demande de mise en place de mesures provisoires doit être tranchée par le juge le jour où elle est présentée au tribunal.

b) *Mesures administratives*

14. Répondre aux questions ci-dessus pour toutes mesures provisoires administratives.

Comme il a été mentionné dans la réponse à la question n° 3 ci-dessus, en vertu de l'article 770 du Code des infractions administratives de la République du Kazakhstan, les parties qui ont des raisons de penser que la production des éléments de preuve nécessaires sera impossible ou difficile peuvent demander à un juge ou à un organe (agent) public qui est chargé d'examiner les infractions administratives, de collecter ces preuves.

Ces éléments de preuve sont collectés en demandant aux organisations de fournir des documents, des informations, des avis et des expertises et en menant des inspections sur le terrain, ainsi que par d'autres moyens, que ces organisations soient ou non parties à l'affaire.

En vertu de l'article 771 du Code des infractions administratives de la République du Kazakhstan, la demande de collecte d'éléments de preuve doit préciser: les preuves qu'il faut produire; les circonstances devant être confirmées par ces preuves; les raisons pour lesquelles la collecte de preuves peut être demandée; et l'affaire pour laquelle elles sont demandées.

La demande doit être présentée par écrit ou au moyen d'un document électronique certifié par une signature numérique au tribunal ou à l'organe (agent) public qui est chargé de l'examen des infractions administratives.

Prescriptions spéciales concernant les mesures à la frontière

15. Indiquer pour quelles marchandises il est possible de demander la suspension par les autorités douanières de la mise en circulation, et en particulier si ces procédures peuvent aussi être utilisées pour les marchandises qui portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle autres que les marchandises de marque contrefaites et les marchandises pirates portant atteinte au droit d'auteur telles qu'elles sont définies dans l'Accord sur les ADPIC (note de bas de page relative à l'article 51). Indiquer, avec les critères pertinents, les éventuelles importations exclues de l'application de ces procédures (par exemple marchandises en provenance d'un autre Membre d'une union douanière, marchandises en transit ou importations *de minimis*). Les procédures s'appliquent-elles aux importations de marchandises mises sur le marché dans un autre pays par le détenteur du droit ou avec son consentement et aux marchandises destinées à l'exportation?

En vertu du chapitre 53 du Code de la République du Kazakhstan sur les "affaires douanières", des mesures de suspension par les services douaniers de la mise en circulation de marchandises sont autorisées concernant les marchandises portant atteinte aux droits des marques, aux droits d'auteur et aux droits voisins ainsi qu'aux marques de reconnaissance et aux appellations d'origine.

Les mesures relatives à la protection des droits sur les objets de propriété intellectuelle ne sont pas appliquées par les services douaniers aux marchandises transportées au travers de la frontière de l'Union douanière:

- 1) par des personnes physiques pour un usage personnel, y compris s'agissant des objets envoyés à l'adresse de leur résidence par courrier international;
- 2) conformément à la procédure de transit douanier;
- 3) pour usage officiel ou personnel par les missions diplomatiques, les bureaux consulaires ou d'autres représentants officiels des gouvernements étrangers, des organisations internationales et du personnel de ces bureaux, institutions et organisations.

Dans le même temps, ces mesures s'appliquent aux importations de marchandises réalisées sur le marché d'un autre pays par le détenteur des droits ou avec son consentement et aux marchandises destinées à l'exportation.

16. Décrire les principaux éléments des procédures concernant la suspension par les autorités douanières de la mise en circulation de marchandises, en particulier les autorités compétentes (article 51), les prescriptions régissant la demande (article 52) et diverses prescriptions concernant la durée de la suspension (article 55). Comment les articles 53 (caution ou garantie équivalente), 56 (indemnisation de l'importateur et du propriétaire des marchandises) et 57 (droits d'inspection et d'information) ont-ils été mis en œuvre?

Suspension par les autorités douanières de la mise en circulation de marchandises (article 51)

En vertu de l'article 436 du Code des douanes de la République du Kazakhstan, les services douaniers prennent des mesures pour protéger les droits relatifs aux objets de propriété intellectuelle, inscrits au [registre des douanes](#) de la propriété intellectuelle, aux objets de propriété intellectuelle inscrits au [registre unifié des douanes](#) de la propriété intellectuelle des États membres de l'Union douanière, et aux objets qui ne sont pas inscrits dans ces registres douaniers.

En vertu de l'article 439 du Code des douanes de la République du Kazakhstan, l'inscription d'objets protégés par des droits d'auteur et des droits voisins, des marques de commerce, des marques de reconnaissance et des appellations d'origine des marchandises (ci-après les objets de propriété intellectuelle) au [registre des douanes](#) de la propriété intellectuelle est effectuée par l'organisme douanier agréé à la demande du détenteur du droit.

Le détenteur du droit ou toute autre personne représentant ses intérêts, qui a des motifs raisonnables de croire que le passage de marchandises à la frontière de l'Union douanière peut constituer une atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, est habilité à présenter une demande au moyen du formulaire [approuvé](#) par l'organisme douanier agréé pour solliciter la protection desdits droits.

Prescriptions régissant la demande (article 52)

En vertu du paragraphe 3 de l'article 439 du Code des douanes de la République du Kazakhstan, la demande doit contenir les informations suivantes:

- 1) demande présentée pour protéger les droits de propriété intellectuelle;
- 2) informations sur le demandeur;
- 3) informations, notamment sous forme électronique, concernant les objets de propriété intellectuelle qui sont visés, la période durant laquelle le détenteur du droit requiert l'assistance des services douaniers pour protéger ses droits et la description des marchandises contenant les objets de propriété intellectuelle, avec indication du code SH à six chiffres de la [nomenclature unifiée](#) des marchandises utilisée pour les activités économiques extérieures dans l'Union douanière, et informations détaillées sur les marchandises communiquées par le détenteur du droit et permettant aux services douaniers d'identifier les marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle;
- 4) obligations incombant au requérant en matière d'indemnisation des dommages au déclarant et à d'autres personnes, et coûts encourus par les services douaniers dans les cas où, suite à une suspension de la mise en circulation de marchandises contenant des objets de propriété intellectuelle, soupçonnées de porter atteinte à des droits de propriété – il s'avère que les marchandises en question ne portent pas atteinte à ces droits;
- 5) documents (originaux ou copies notariées) confirmant l'existence et la propriété du droit de propriété intellectuelle (certificat, contrat de licence, extrait du registre national des marques de la République du Kazakhstan, certificat sur le statut juridique

de la marque de commerce aux fins de son enregistrement international), procuration donnée par le détenteur du droit à la personne représentant ses intérêts; et contrat d'assurance contre les préjudices causés par le requérant à d'autres personnes.

Une description des caractéristiques distinctives des marchandises portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle doit être présentée avec la demande.

Si possible, des échantillons des marchandises contenant les objets de propriété intellectuelle et des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle, y compris leurs images électroniques, peuvent aussi être présentés.

Caution ou garantie équivalente (article 53)

En vertu du paragraphe 4 de l'article 439 du Code des douanes de la République du Kazakhstan, la demande doit être accompagnée d'une série de documents y compris un contrat d'assurance de la responsabilité civile du requérant en cas de préjudice causé à des tiers.

Le montant assuré ne doit pas être inférieur à 1 000 fois l'indice de calcul mensuel pour l'exercice financier approprié aux termes de la loi sur le budget national.

Prescriptions relatives à la durée de la suspension (article 55)

En vertu de l'article 440 du Code des douanes de la République du Kazakhstan, si, dans le cadre de l'exécution des opérations douanières concernant des marchandises contenant des objets de propriété intellectuelle inscrits au registre des douanes de la propriété intellectuelle et au registre douanier unifié de la propriété intellectuelle des États membres de l'Union douanière, les services douaniers mettent en évidence une atteinte à des droits de propriété intellectuelle, la mise en circulation desdites marchandises est alors suspendue pour une période de dix jours ouvrables.

Cette période peut être prolongée par les services douaniers à la demande du détenteur du droit ou d'une personne représentant ses intérêts, mais pour dix jours ouvrables au maximum.

La décision sur la suspension de la mise en circulation des marchandises et la prolongation de la suspension doit être notifiée par écrit par le chef du service douanier ou par son (sa) représentant(e) autorisé(e).

Indemnisation de l'importateur et du propriétaire des marchandises (article 56)

En vertu de l'article 442, le détenteur de droits est responsable des dommages matériels causés du fait de la suspension de la mainlevée des marchandises au déclarant, au propriétaire et au destinataire des marchandises contenant des objets de propriété intellectuelle en cas de non constatation d'atteintes aux droits considérés.

Droits d'inspection et d'information (article 57)

En vertu du paragraphe 2 de l'article 440 du Code des douanes de la République du Kazakhstan, les services douaniers, au plus tard un jour ouvrable après la date à laquelle a été prise la décision de suspendre la mise en circulation des marchandises contenant des objets de propriété intellectuelle, informent le déclarant, le détenteur du droit ou leurs représentants de cette suspension ainsi que des raisons de cette mesure et de sa durée. Les services douaniers informent également le déclarant du prénom, du nom de famille, du nom patronymique (le cas échéant) et du lieu de résidence (adresse) du détenteur du droit et (ou) d'une personne représentant ses intérêts, et informent également le détenteur du droit et (ou) une personne représentant ses intérêts du prénom, du nom, du nom patronymique (le cas échéant) et du lieu de résidence (adresse) du déclarant.

17. Décrire les dispositions régissant la durée et le coût de la procédure. Fournir toute donnée disponible concernant la durée effective des procédures et leur coût. Quelle est la durée de validité des décisions des autorités compétentes pour la suspension de la mise en libre circulation de marchandises?

L'inscription d'objets de propriété intellectuelle au [registre douanier](#) et au [registre douanier unifié](#) des objets de propriété intellectuelle des États membres de l'Union douanière est gratuite.

Comme indiqué plus haut, en vertu de l'article 440 du Code des douanes de la République du Kazakhstan, si, dans le cadre d'opérations douanières impliquant des marchandises contenant des objets de propriété intellectuelle inscrits au registre douanier de la propriété intellectuelle et au registre douanier unifié de la propriété intellectuelle des États membres de l'Union douanière, les services douaniers mettent en évidence des atteintes à des droits de propriété intellectuelle, la mise en circulation des marchandises en question est suspendue pour une période de dix jours ouvrables.

Cette période peut être prolongée par les services douaniers à la demande du détenteur du droit ou d'une personne représentant ses intérêts, mais pour une durée ne dépassant pas dix jours ouvrables.

18. Les autorités compétentes sont-elles tenues d'agir de leur propre initiative et, dans l'affirmative, dans quelles circonstances? Y a-t-il des dispositions spéciales applicables à l'action menée d'office?

Les autorités douanières sont habilitées à agir d'office en vertu de l'article 441 du Code des douanes de la République du Kazakhstan.

Les services douaniers sont en droit de suspendre la mise en circulation des marchandises contenant des objets de propriété intellectuelle non inscrits au [registre douanier](#) de la propriété intellectuelle ou au [registre douanier unifié](#) de la propriété intellectuelle des États membres de l'Union douanière, lorsqu'il existe des indices que les marchandises traversant la frontière de l'Union douanière sont des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle.

Dans l'exercice de leur compétence en matière de protection des marques de commerce, des marques de reconnaissance et des appellations d'origine des marchandises, les services douaniers peuvent utiliser les informations issues du Registre d'État de l'[organisme public agréé](#) de la République du Kazakhstan dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. La compétence des services douaniers en matière de protection des droits d'auteur et des droits voisins est exercée en collaboration avec l'[organisme d'État agréé](#) de la République du Kazakhstan dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.

Lorsque des atteintes à des droits de propriété intellectuelle sont mises en évidence, les services douaniers suspendent la mise en circulation des marchandises contenant des objets de propriété intellectuelle conformément à la procédure prévue à l'article 441 et informent immédiatement le détenteur du droit et le déclarant de cette suspension. Après réception de cet avis, dans le délai prévu au paragraphe 4 de l'article indiqué ci-dessus, le détenteur du droit doit répondre par écrit aux services douaniers au sujet des mesures qu'il a prises à l'égard du déclarant.

La décision sur la suspension de la mise en circulation des marchandises est annulée et les marchandises font l'objet d'une déclaration en douane immédiate et d'une mainlevée de la suspension selon les modalités prévues dans le Code des douanes lorsque, dans le délai prévu au paragraphe 4 de l'article 441, le détenteur du droit:

n'a pas présenté aux services douaniers une demande écrite de prolongation pendant dix jours ouvrables de la période de suspension de la mise en circulation des marchandises;
a présenté une demande écrite aux fins d'annulation de la décision de suspension de la mise en circulation des marchandises.

Si, dans le délai prévu au paragraphe 4 de l'article 441, les services douaniers reçoivent une demande du détenteur du droit visant la prolongation de la suspension de la mise en circulation

des marchandises, cette suspension est maintenue pendant un maximum de dix jours ouvrables à compter de la date de la suspension initiale.

Au cas où, dans les dix jours ouvrables suivant la date de la suspension initiale, le détenteur du droit présente les documents visés au paragraphe 6 de l'article 441, la période de suspension et la période de stockage temporaire des marchandises sont prolongées jusqu'à l'entrée en vigueur de la décision du tribunal relative à la demande.

Si, dans les dix jours ouvrables suivant la date de la suspension initiale des marchandises, le détenteur du droit ne s'est pas conformé aux dispositions prévues au paragraphe 6 de l'article 441, le service douanier abroge la décision de suspension et procède à la déclaration en douane des marchandises conformément à la procédure prévue par le Code. Par ailleurs, les dépenses du déclarant et des services douaniers liées à la suspension de la mise en circulation des marchandises pour une période maximale de dix jours ouvrables sont imputées au détenteur du droit.

19. Décrire les mesures correctives que les autorités compétentes sont habilitées à ordonner ainsi que tout critère régissant leur utilisation.

En vertu de l'article 445 du Code des douanes de la République du Kazakhstan, les services douaniers remettent à l'organisme agréé de la République du Kazakhstan les marchandises qui sont considérées comme portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle et qui doivent être détruites conformément à la décision du tribunal.

Si un tribunal ordonne la destruction des marchandises considérées comme portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle, l'organisme d'État agréé de la République du Kazakhstan prend immédiatement des mesures pour leur destruction, conformément aux lois de la République du Kazakhstan et aux mesures réglementaires adoptées par le Gouvernement.

Procédures pénales

20. Indiquer les tribunaux qui sont compétents pour les atteintes portées à des DPI qui relèvent du droit pénal.

En vertu de l'article 51 du Code de procédure pénale de la République du Kazakhstan, toutes les affaires pénales survenant en République du Kazakhstan, notamment les cas d'atteintes à la propriété intellectuelle, sont examinées par: la Cour suprême de la République du Kazakhstan; les tribunaux régionaux et les tribunaux assimilés, les tribunaux militaires; les tribunaux de district et les tribunaux assimilés; les tribunaux pénaux interdistricts spécialisés; les tribunaux pénaux militaires interdistricts spécialisés; les tribunaux pour mineurs interdistricts spécialisés; les tribunaux militaires de garnisons.

21. Pour quelles atteintes portées à quels droits de propriété intellectuelle est-il possible de recourir aux procédures et sanctions pénales?

En vertu du Code pénal de la République du Kazakhstan, des sanctions pénales sont appliquées pour:

- 1) l'utilisation illégale d'objets protégés par des droits d'auteur et (ou) des droits voisins ainsi que l'acquisition, le stockage, le transfert ou la production de copies pirates de ces objets aux fins de la vente ou de l'appropriation de droits d'auteur ou de l'établissement forcé de droits d'auteur conjoints;
 - les mêmes actions, si elles sont commises en grand nombre ou si elles entraînent des pertes importants ou des dommages substantiels aux droits ou aux intérêts juridiques de l'auteur ou d'un autre détenteur de droits, ou si elles interviennent de façon répétée;
 - les mêmes actions, commises:
 - 1) par un groupe de personnes sur la base d'un accord préalable;

- 2) sur une grande échelle ou avec de lourds dommages;
 - 3) par une personne se servant de sa position officielle.
- les mêmes actions, commises par une organisation criminelle.
- 2) la divulgation sans le consentement de l'auteur ou du demandeur de la nature de l'invention, du modèle d'utilité, du dessin industriel, de la réalisation sélective ou de la configuration d'un circuit intégré avant la publication officielle de détails à leur sujet, ainsi que l'appropriation de droits d'auteur ou l'établissement forcé de droits d'auteur conjoints ou l'utilisation illégale de l'invention, du modèle d'utilité, du dessin industriel, de la réalisation sélective ou de la configuration d'un circuit intégré;
- les mêmes actions, si elles sont commises en grand nombre ou si elles entraînent des pertes importants ou des dommages substantiels aux droits ou aux intérêts juridiques de l'auteur ou d'un autre détenteur de droits, ou si elles interviennent de façon répétée;
 - les mêmes actions, commises:
 - 1) par un groupe de personnes sur la base d'un accord préalable;
 - 2) sur une grande échelle ou avec de lourds dommages;
 - 3) par une personne se servant de sa position officielle.
 - les mêmes actions, commises par une organisation criminelle.

22. Quelles autorités publiques sont chargées d'engager la procédure pénale? Sont-elles tenues de le faire de leur propre initiative et/ou suite à des plaintes?

C'est aux organes (agents) publics responsables de la procédure pénale, notamment l'enquêteur, le chef de l'autorité chargée des enquêtes, l'autorité chargée des enquêtes et le procureur, qu'il appartient d'engager les poursuites pénales.

Les affaires pénales visées au paragraphe 1 de l'article 198 et au paragraphe 2 de l'article 199 (procédures accusatoires et inquisitoires) du Code pénal de la République du Kazakhstan sont ouvertes exclusivement sur la base d'une plainte de la partie lésée.

Les affaires pénales visées aux paragraphes 2 et 3 de l'article 198 et aux paragraphes 2 et 3 de l'article 199 du Code pénal de la République du Kazakhstan sont considérées comme relevant de procédures inquisitoires, dans la mesure où elles sont ouvertes indépendamment du dépôt d'une demande par la partie lésée, du fait du danger représenté pour la société.

23. Les particuliers ont-ils qualité pour engager une procédure pénale et, dans l'affirmative, qui?

Voir les réponses à la question n° 22.

24. Indiquer, par catégorie de DPI et type d'atteinte portée au droit lorsque cela est nécessaire, les peines et autres sanctions qui peuvent être imposées:

- **emprisonnement;**
- **amendes;**
- **saisie, confiscation et destruction des marchandises en cause et des matériaux et instruments ayant servi à leur production;**
- **autres.**

En vertu de l'article 198 du Code pénal de la République du Kazakhstan, les sanctions pour atteintes à des droits d'auteur et (ou) à des droits voisins sont les suivantes:

l'utilisation illégale d'objets protégés par des droits d'auteur et (ou) des droits voisins ainsi que l'acquisition, le stockage, le transfert ou la production de copies pirates de ces objets aux fins de la vente ou de l'appropriation de droits d'auteur ou de l'établissement forcé de droits d'auteur conjoints – sont punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 fois l'indice de calcul mensuel, de travaux correctifs de même valeur ou de services communautaires d'une durée maximale de 120 heures.

les mêmes actions, si elles sont commises en grand nombre ou si elles entraînent des pertes importants ou des dommages substantiels aux droits ou aux intérêts juridiques de l'auteur ou d'un autre détenteur de droits, ou si elles interviennent de façon répétée – sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 fois l'indice de calcul mensuel, de travaux correctifs de même valeur, de services communautaires d'une durée maximale de 240 heures ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 75 jours.

les actions, visées dans la deuxième partie de l'article 198, commises par un groupe de personnes sur la base d'un accord préalable; sur une grande échelle ou avec de lourds dommages; par une personne se servant de sa position officielle – sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 fois l'indice de calcul mensuel, de travaux correctifs de même valeur, d'une peine de privation de liberté d'une durée maximale de 5 ans ou d'une peine d'emprisonnement de même durée, avec ou sans privation du droit d'occuper certaines fonctions ou de mener certaines activités pendant une période pouvant aller jusqu'à 3 ans.

les actions, visées dans la deuxième ou la troisième partie de l'article 198, commises par une organisation criminelle, – sont punies d'une peine d'emprisonnement d'une durée de trois à six ans.

En vertu de l'article 199 du Code pénal de la République du Kazakhstan, en cas d'atteintes aux droits relatifs aux inventions, aux modèles d'utilité, aux dessins industriels, à la réalisation sélective ou à la configuration d'un circuit intégré, les types de sanctions suivantes sont prévues:

la divulgation sans le consentement de l'auteur ou du demandeur de la nature de l'invention, du modèle d'utilité, du dessin industriel, de la réalisation sélective ou de la configuration d'un circuit intégré avant la publication officielle de détails à leur sujet, ainsi que l'appropriation de droits d'auteur ou l'établissement forcé de droits d'auteur conjoints ou l'utilisation illégale de l'invention, du modèle d'utilité, du dessin industriel, de la réalisation sélective ou de la configuration d'un circuit intégré – sont punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 fois l'indice de calcul mensuel, de travaux correctifs de même valeur ou de services communautaires d'une durée pouvant aller jusqu'à 120 heures.

les mêmes actions, si elles sont commises en grand nombre ou si elles entraînent des pertes importantes ou des dommages substantiels aux droits ou aux intérêts juridiques de l'auteur ou d'un autre détenteur de droits, ou si elles interviennent de façon répétée – sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 fois l'indice de calcul mensuel, de travaux correctifs de même valeur, de services communautaires d'une durée pouvant aller jusqu'à 240 heures ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 75 jours.

les actions, visées dans la deuxième partie de l'article 199, commises par un groupe de personnes sur la base d'un accord préalable; sur une grande échelle ou avec de lourds dommages; par une personne se servant de sa position officielle – sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 fois l'indice de calcul mensuel, de travaux correctifs de même valeur, d'une peine de privation de liberté d'une durée maximale de 5 ans ou d'un emprisonnement de même durée, avec, ou sans, privation du droit d'occuper certaines fonctions ou d'exercer certaines activités pendant une période ne dépassant pas 3 ans.

les actions, visées aux deuxième ou troisième parties de l'article 199, commises par une organisation criminelle – sont punies d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de trois à six ans.

25. Décrire les dispositions régissant la durée et le coût éventuel de la procédure. Fournir toutes données disponibles sur la durée effective des procédures et leur coût éventuel.

La législation nationale du Kazakhstan ne fixe pas de limites pour l'examen d'une affaire par un tribunal, étant donné que les délais d'examen dépendent des circonstances de l'espèce.

L'indemnisation des frais engagés par les personnes impliquées dans une procédure pénale est régie par l'article 176 du Code de procédure pénale de la République du Kazakhstan. Les frais engagés par la partie lésée, la partie civile, leurs représentants légaux, les avocats de la défense ou les représentants de la partie lésée (procureurs privés) au titre de la désignation de l'organe chargé de mener la procédure pénale, des certificateurs, des interprètes, des spécialistes, des experts, des témoins et des jurés potentiels, appelés à se présenter au tribunal mais non sélectionnés dans le jury, sont indemnisés par imputation sur les fonds budgétaires.
